

MATRICULE :

N O M :

PRENOM :

Grade :

Date de naissance :

Date de nomination :

Adresse domicile :

Direction :

Service d'affectation :

Portable :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

RECEVEZ NOS PUBLICATIONS

E-mail prof. :

E-mail personnel :

GRADES	COTISATION (1) SYNERGIE- OFFICIERS	COTISATION (2) avec adhésion CFE-CGC	Règlement par prélèvement automatique	
			(1)	(2)
Elève	15 €	---	---	---
Stagiaire	15 €	---	---	---
LIEUTENANT	90 €	160 €	8 €	13,80 €
CAPITAINE	120 €	190 €	10,50 €	16.30 €
COMMANDANT	150 €	220 €	13 €	18,80 €
COMMANDANT DIVISIONNAIRE & DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	170 €	240 €	14.70 €	20.50 €
Retraité	50 €	110 €	4,60 €	9,50 €
Veuve	15 €	---	---	---

NOTA : la cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur les revenus à hauteur de 66% de son montant.

Exemples de montants restant à la charge de l'adhérent après déduction fiscale : **Lieutenant 31 €, Capitaine 41 €, Commandant 51 €.**

La cotisation annuelle de SYNERGIE-OFFICIERS est exigible en début d'année, elle comprend obligatoirement : l'abonnement au Trait d'Union (10 €), la cotisation syndicale, l'assurance décès de l'adhérent, (y compris hors service) fonctionnaire de Police actif ou retraité, **à jour de cotisation au 31 mars**, qui sera réglée à l'ayant droit légal ou désigné nommément par lui.

Le prélèvement automatique : Joindre une autorisation de prélèvement SEPA **datée et signée** accompagnée d'un RIB.

Les sommes indiquées, sont calculées pour un échelonnement sur 12 mois et sont valables pour une adhésion avant le 15 janvier.

Le renouvellement d'adhésion s'opère automatiquement par tacite reconduction.

Pour une adhésion, ou un renouvellement d'adhésion en cours d'année, après un 1^{er} prélèvement d'ajustement calculé en fonction du nombre de mois écoulés, le montant de la mensualité reste ensuite identique jusqu'au 31 décembre.

Toute adhésion souscrite en cours d'année est due dans son intégralité.

Fait à

Le

Signature